



Compte Rendu

Rencontre Intersyndicale - Mairie pour le Prêt Enseignant de Saint Etienne.

Intersyndicale : SE-Unsa, CGT Territoriaux, CGT Education, SGEN-CFDT, SNUipp.

Mairie : M. Kéfi-Jérôme (adjoint éducation), M. Chassaubéné (adjoint culture), M. Jourgeon (DAC).

Le but de cette rencontre était de trouver une solution pour permettre au prêt enseignant de Saint Etienne de survivre dans des conditions acceptables pour tout le monde.

La réunion commence par la remise de la pétition lancée contre la fermeture de ce service. Elle comptait près de 1000 signatures.

L'intersyndicale présente les difficultés existantes aujourd'hui pour emprunter des livres, outils indispensables à nos pratiques en classe.

Pour rappel, il n'est possible d'obtenir une carte au prêt qu'en étant enseignant à Saint Etienne. Il est donc nécessaire que le directeur d'école remplisse un document attestant que c'est bien le cas.

Il n'est possible d'emprunter que 5 livres maximums de la réserve jeunesse (réserve du prêt enseignant). Le reste des emprunts se fait dans les médiathèques annexes. Malheureusement, les livres sont répartis de manière aléatoire dans les différents quartiers de Saint Etienne, il est donc compliqué de créer des lectures en réseaux avec le système de prêt actuellement en place.

Les lectures suivies ne sont pas accessibles au prêt.

Pour le SE-Unsa, il est regrettable que le prêt enseignant ne soit plus accessible à tous les enseignants de la Loire.

De plus, réduire la capacité de prêt à 5 documents est déplorable. Ce n'est plus un système pensé pour les nécessités particulières des enseignants.

En octobre 2018, 222 enseignants ont activé leur carte de prêt. L'année dernière, il y en avait 257. Le nombre d'utilisateur est quasiment constant, cependant le nombre de documents empruntés est en chute libre : baisse d'1/3. Il est donc évident que le système de prêt actuel n'est pas convenable.

Pour le SE-Unsa, il n'est pas acceptable que la ville de Saint Etienne, promouvant le livre à travers des actions de grande envergure comme la « fête du livre », mette des bâtons dans

les roues des enseignants pour la promotion du livre dans les classes en leur retirant un outil qui fonctionnait jusqu'à présent très bien.

Du point de vue de la Mairie, le maintien de l'ouverture des médiathèques de quartier permettra de continuer à promouvoir le livre auprès des plus jeunes. Des actions du type « clinique du doudou », concours de jeux vidéos, ... permettront aux jeunes lecteurs de rentrer dans les médiathèques. Ils pourront ensuite y revenir pour emprunter des livres.

Le SE-Unsa, à travers l'intersyndicale, demande le maintien de l'ouverture, même partielle, du prêt enseignant. Il serait possible d'envisager une ouverture le mercredi matin.

La Mairie ne veut pas envisager cette solution. Elle demanderait le maintien d'au moins un emploi à temps partiel, ce que la mairie ne veut pas financer.

Le financement par St Etienne Métropole a été proposé. Malheureusement, aucune commune ne souhaite prendre part au financement du prêt enseignant.

Nous avons fait une seconde proposition. Elle consisterait à la création de « malles » de livres. Des malles dédiées aux lectures suivies ainsi que des malles permettant de faire des lectures réseaux.

Cette proposition a retenu l'attention de M. Chassaubéné qui y voit une solution pour ne pas mettre trop à mal le travail des enseignants. Ces malles pourraient être emprunter dans leur intégralité. Reste à les constituer : pour cela une demande d'aide va être envoyée à l'IA.

La Mairie exige tout de même que l'expérimentation (le prêt dans la forme sous laquelle il existe aujourd'hui) continue jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un bilan sera tiré de cette expérimentation.

La création des malles peut tout de même être envisagée.

Nous avons demandé à ce que le dispatchage des livres de la réserve jeunesse dans les médiathèques annexes s'arrête. Les documents restent dans les locaux du prêt : les malles peuvent être créées rapidement.

La mairie refuse cette proposition. Il a fallu insister lourdement pour arrêter au moins le dispatchage des albums.

Le SE-Unsa craint que la détermination de la mairie à vouloir répartir les livres dans les médiathèques annexes cache une réelle volonté de voir disparaître le prêt enseignant pour de bon.

La réunion se termine par une prise de rendez-vous en janvier 2019 pour faire le point sur la situation.

se-unsa.org